



**l'Europe
s'engage**
en Martinique
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Stratégie LEADER 2014-2020

GAL Sud Martinique

« Pour un tourisme rural intégré à une économie de proximité »

Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud





L'approche LEADER: Définition

Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

- ▶ **Stratégie locale de développement** dédiée aux territoires ruraux, financée par le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER)
- ▶ **Objectif** : mobiliser les forces vives et les ressources pouvant contribuer au processus de développement du territoire
- ▶ **Méthode** : créer des partenariats avec le secteur public, le secteur privé et la société civile
- ▶ **Outil** : Groupe d'action locale (GAL)
- ▶ Une réelle démarche de développement local, au-delà de l'agriculture

Le territoire du Gal Sud Martinique

► Périmètre LEADER = 409 km²

CAESM = 121 511 hab.

Il couvre :

► L'intégralité des communes suivantes:

- Les Anses-d'Arlet
- Le Diamant
- Ducos
- Le François
- Le Marin
- Rivière-Pilote
- Rivière-Salée
- Sainte-Anne
- Sainte-Luce
- Le Vauclin
- Le Saint-Esprit
- Les Trois-îlets



Une stratégie LEADER partagée qui...

S'inscrit dans la poursuite des efforts engagés dans la programmation 2007-2013 en ciblant les champs d'intervention permettant de répondre aux besoins du territoire

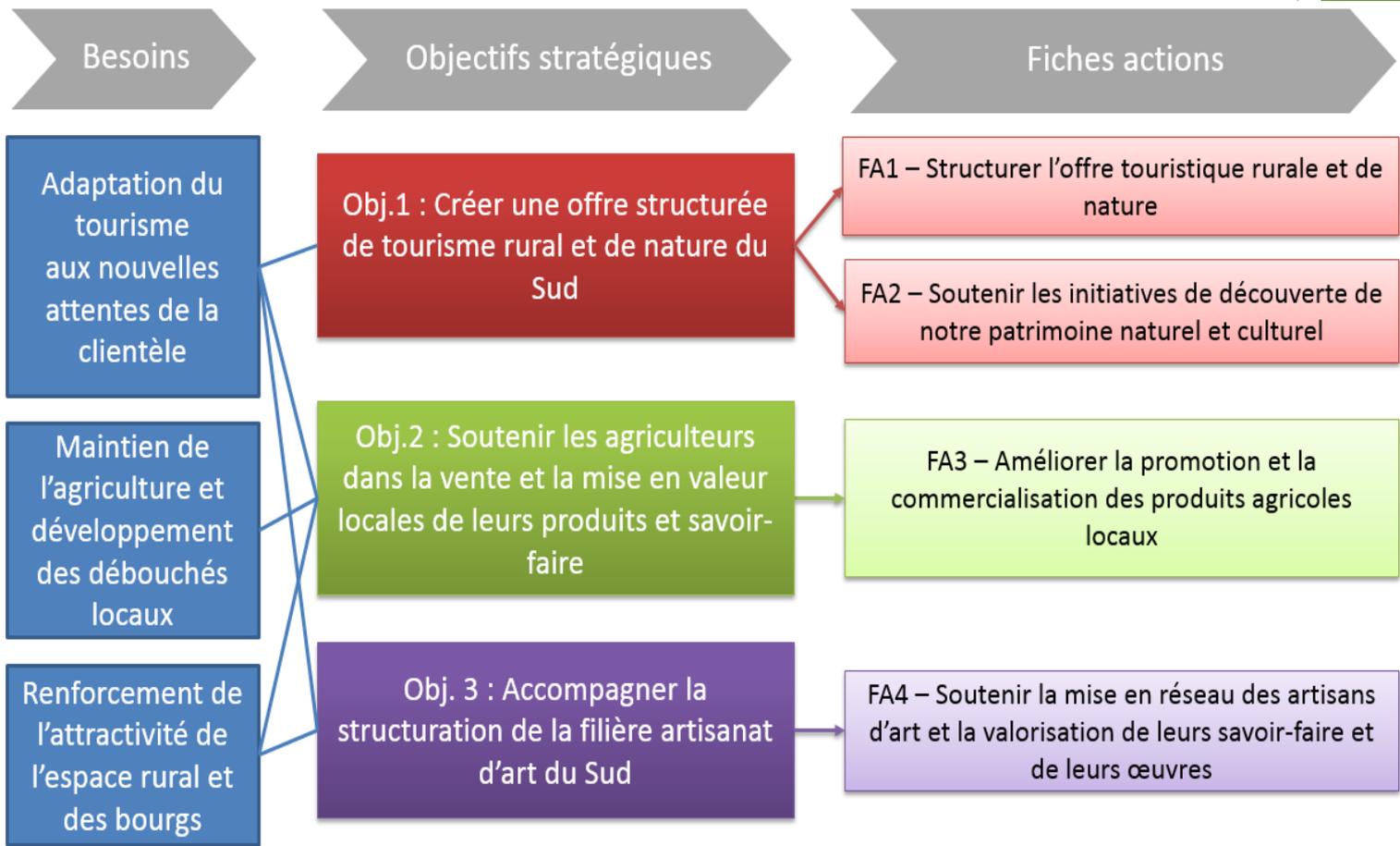
Objectifs stratégiques :

Développer une offre de tourisme rural et de nature, complémentaire du tourisme balnéaire déjà bien établi sur le territoire.

Conforter l'agriculture via le soutien à la commercialisation et la mise en valeur des productions agricoles et savoir-faire locaux.

L'artisanat d'art vient compléter la combinaison afin de renforcer l'attractivité du territoire.

Pour un tourisme rural intégré à une économie de proximité



Objectif 1 : Créer une offre structurée de tourisme rural et de nature du Sud

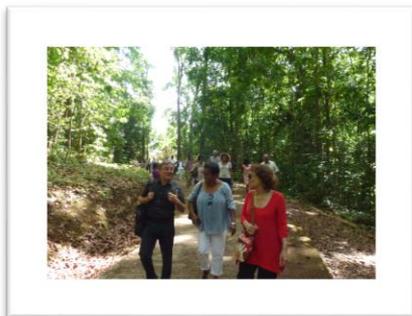
Fiche action 1 : Structurer l'offre touristique rurale et de nature

Secteurs d'activités concernés: **tourisme rural**

Types d'opérations éligibles:

Investissements collectifs dans le cadre de :

- Définition d'une stratégie touristique rurale et de nature du Sud ;
- Mise en réseau et accompagnement des acteurs touristiques ;
- Elaboration d'une charte graphique et d'une signalétique commune ;
- Elaboration d'une charte des acteurs touristiques du territoire du type guide des bonnes pratiques (modalités d'accueil, niveau des prestations).



Objectif 1 : Créer une offre structurée de tourisme rural et de nature du Sud

Fiche action 2 : Soutenir les initiatives de découverte de notre patrimoine naturel et culturel

Secteurs d'activités concernés: tourisme rural

Types d'opérations éligibles:

Investissements individuels et collectifs

- Développement et création d'activités et de circuits récréatifs, de loisirs et/ou de découverte des sites emblématiques et patrimoniaux : sentiers pédestres, sentiers botaniques
- Création de petits centres culturels



Animation et promotion

- Mise en place d'animations culturelles itinérantes
- Organisation de manifestations d'envergure et/ou innovantes
- Actions de promotion individuelles d'activités touristiques rurales ou de nature



+ Aide au démarrage pour la création d'une nouvelle activité

Objectif 2 : Soutenir les agriculteurs dans la vente et la mise en valeur locales de leurs produits et savoir-faire

Fiche action 3 : Améliorer la promotion et la commercialisation des produits agricoles

Secteur d'activité concerné : Agriculture *Circuits courts de commercialisation*

Types d'opérations éligibles :

Investissements individuels et collectifs

- Création de points de vente individuels et collectifs de produits agricoles locaux ;
- Mise en place de services de livraison de produits agricoles ;
- Accueil au niveau des exploitations (hors hébergement) et découverte des pratiques et des produits ;
- Manifestations d'envergure pour la valorisation des produits;
- Accompagnement à la mise en œuvre de processus innovants de petites unités de transformation ;
- Création ou développement de petites unités de transformation.



Animation et promotion

- Actions de communication, de promotion et mise en réseau, et investissements matériels ;
- Mise en place et développement de marchés associatifs (seules les actions de promotion de ces marchés sont éligibles) ;
- Accompagnement des producteurs dans des démarches de différenciation de leurs produits.

+ Aide au démarrage pour la création d'une nouvelle activité (excepté les projets d'agro transformation)

Objectif 3 : Accompagner la structuration de la filière artisanat d'art du sud

Fiche-action 4 : Soutenir la mise en réseau des artisans d'art et la valorisation de leurs savoir-faire et de leurs œuvres

Types d'opérations éligibles :

Investissements individuels et collectifs

- Construction d'espaces valorisant l'artisanat d'art
- Mise en valeur de la zone de travail et des produits en vue de l'accueil de visiteurs
- Acquisition de matériel et réalisation de travaux d'aménagement pour la production d'objets d'art

Animation et promotion

- Création de circuits de découverte de l'artisanat d'art sur le territoire
- Mise en place de manifestations d'envergure
- Mise en place d'un label pour l'artisanat d'art

+ Aide au démarrage pour la création d'une nouvelle activité sur volets:



Les principes de sélection

Les projets seront sélectionnés par appels à projets ou au fil de l'eau sur la base d'une grille de sélection

Exemples de quelques principes de sélection

- Implication et mise en réseau des acteurs
- Mobilisation des outils TIC
- Caractère innovant
- Retombées économiques (création d'emploi, valeur ajoutée)
- Insertion dans des démarches de différenciation ou qualification des produits
- Dimension intercommunale et multithématique (sports de nature, activités culturelles, découverte du patrimoine naturel, etc.)

Coûts admissibles et taux d'aide

- ▶ Taux maximum d'aide publique: 45 à 65% (maître d'ouvrage privé)

Investissements matériels

- ✓ Equipements
- ✓ Aménagements extérieurs
- ✓ Construction, réhabilitation, extension de biens immobiliers



Frais généraux

- ✓ Frais généraux rattachés à l'opération, éligibles à hauteur de 10% du coût total éligible : Etudes de faisabilité, conseil, diagnostics, ingénierie...



Investissements immatériels

- ✓ Acquisition ou développement de logiciels informatiques et acquisition de brevets, licences, droits d'auteur et marques commerciales



Autres frais

- ✓ Frais de réception,
- ✓ Frais de location de salle
- ✓ Communication
- ✓ Actions d'information et de transfert de connaissance des acteurs



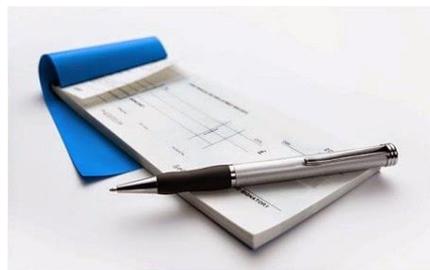
Conditions d'éligibilité



- ▶ Projet localisé sur le territoire ;
- ▶ Projet inscrit dans la stratégie locale LEADER GAL Sud Martinique ;
- ▶ La partie qui concerne le projet ne doit pas être engagée financièrement c'est-à-dire aucune signature de devis ou bon de commande, paiement d'acompte, facture acquittée... avant le dépôt de la demande d'aide ;
- ▶ Le coût total du projet est compris entre 10 000 € (5 000 € pour l'artisanat d'art) et 200 000 € HT ;

ATTENTION

L'aide LEADER étant versée en remboursement des coûts réels engagés et payés, le demandeur doit pouvoir préfinancer son projet (fonds propres et/ou prêts divers).



Aide forfaitaire à la création et au développement des Micros et Petites entreprises non agricoles en zone rurale

- ▶ **Montant: 25 000 €**
- ▶ **Elle vise à:**
 - ▶ **soutenir les projets de création ou de développement d'entreprises et/ou d'activités non agricoles génératrices d'emplois en zone rurale.**
 - ▶ **répondre à l'insuffisance d'offres d'emploi en milieu rural et entre autres permet aussi de pallier le manque de mobilisation des banques au démarrage d'activités.**
- ▶ **L'aide est accordée dans le cadre de la création d'une nouvelle activité :**
 - ▶ **pour la création d'une entreprise ;**
 - ▶ **pour le développement d'entreprise (lancement d'une nouvelle activité) non identique ou similaire à celle exercée précédemment au sein de l'entreprise**



Aide forfaitaire à la création et au développement des Micros et Petites entreprises non agricoles en zone rurale

Type de soutien	Aide Forfaitaire
Montant	25 000 €
Modalités de versement	3 tranches : 40% à la signature de la convention d'attribution et sur la base de pièces 40% dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'attribution 20% au bout des 36 mois si la visite des services instructeurs est concluante
Conditions d'admissibilité	Aide conditionnée à la présentation d'un plan de développement de l'entreprise et des pièces à fournir au dépôt de la demande

Maquette budgétaire prévisionnelle

Plan d'actions

Objectif 1 :
Créer une offre structurée de tourisme rural et de nature du sud

FA 1 : Structurer l'offre touristique rurale et de nature

299 032 €

Objectif 2 :
Soutenir les agriculteurs dans la vente et la mise en valeur locales de leurs produits et savoir-faire

FA 2 : Soutenir les initiatives de découverte de notre patrimoine naturel et culturel

726 218 €

Objectif 3 :
Accompagner la structuration de la filière artisanat d'art du sud

FA 4 : Soutenir la mise en réseau des artisans d'art et la valorisation de leurs savoir-faire et de leurs œuvres

384 470 €

Objectif transversal:
Répondre à tous les objectifs du prog. du Gal sud

FA 5 Coopération : Mettre en œuvre différemment certains projets ou en augmenter les retombées en trouvant de nouveaux partenaires sur d'autres territoires.

85 500 €

Montant total Actions
2 306 876 €
Avec une part de FEADER de 1 485 167 €

Votre contact

Communauté d'Agglomération de l'ESPACE SUD

Service Développement Rural et Agricole

Cellule LEADER

Théonie LOWENSKI

0596 62 53 53 - Poste 1162

0696 26 05 89

theonie.lowenski@espacesud.fr